



Code d'Éthique et de Conduite

Notre Engagement envers l'Intégrité et la Responsabilité

Au sein du groupe SSE (STILEC et sa filiale ELECIS), nous sommes profondément attachés à des valeurs d'intégrité, de responsabilité et de respect dans toutes nos interactions et nos opérations.

Ce Code d'Éthique et de Conduite définit les principes fondamentaux qui guident nos actions et nos décisions, que ce soit dans nos relations avec nos collaborateurs, nos clients, nos prestataires externes, nos partenaires ou la société dans son ensemble.

Il soutient notre engagement envers l'intégrité professionnelle et la conformité aux exigences légales.

Nos Engagements Éthiques et de Conduite au nombre de 18 principes :

Principe 1 : Biodiversité et de l'environnement :

Nous sommes conscients de l'importance de la biodiversité et nous nous efforçons de minimiser notre impact sur les écosystèmes dans nos opérations.

Nous nous engageons à une gestion responsable de l'eau dans nos activités et à encourager les pratiques d'économie d'eau.

Principe n°2 : Pratiques Responsables :

Nous adoptons des pratiques responsables en intégrant les principes du développement durable dans nos processus et nos décisions.

Nous nous efforçons en référence avec notre Politique RSE de minimiser notre impact environnemental.

Nous favorisons, en référence avec notre Politique de Diligence Raisonnée envers les Tiers, des relations, durables et éthiques avec nos fournisseurs et partenaires.

Principe n°3 : Égalité Professionnelle :

Nous garantissons l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes à tous les niveaux de l'entreprise, notamment en matière de recrutement, de rémunération, de formation et de promotion.

Nous luttons contre toute forme de discrimination basée sur le genre.

Principe n°4 : Conditions de Travail :

Nous nous engageons à offrir des conditions de travail sûres, saines et respectueuses de la dignité de chaque individu (voir notre Politique Sécurité Santé au Travail).

Nous veillons au bien-être physique et mental de nos collaborateurs.

Principe n°5 : Dialogue Social :

Nous favorisons un dialogue social constructif avec les membres du CSE, dans le respect des lois et des accords en vigueur.

Nous encourageons l'expression des opinions et la consultation de nos collaborateurs sur les sujets qui les concernent.

Principe n°6 : Montée en Compétences :

Nous investissons dans la montée en compétences de nos collaborateurs par le biais de formations et d'opportunités de développement professionnel, favorisant ainsi leur épanouissement et la performance de l'entreprise.

Principe n°7 : Inclusion et Équité :

Nous promouvons un environnement de travail inclusif où chacun se sent valorisé et respecté, quelles que soient ses différences.

Nous nous engageons à l'équité dans nos pratiques et nos décisions, en tenant compte des besoins spécifiques de chacun.

En cas de litige, nous nous engageons à rechercher une solution équitable et amiable.

Principe n°8 : Discrimination :

Nous ne tolérons aucune forme de discrimination basée sur l'origine, le sexe, l'âge, le handicap, l'orientation sexuelle, la religion, les opinions politiques ou toute autre caractéristique personnelle.

Nous mettons en place des mécanismes pour prévenir, identifier et traiter les situations de discrimination en prônant le dialogue et la diffusion de notre politique de lanceur d'alerte.

Principe n°9 : Harcèlement :

Nous interdisons toute forme de harcèlement, qu'il soit moral ou sexuel. Nous nous engageons à créer un environnement de travail exempt de comportements hostiles ou offensants.

Nous mettons en place des procédures claires pour le signalement et le traitement des cas de harcèlement en prônant le dialogue et la diffusion de notre politique de lanceur d'alerte..

Principe n°10 : Handicap :

Nous nous engageons à favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap et à mettre en place des aménagements si nécessaire afin de faciliter leur intégration et leur maintien dans l'emploi.

Principe n°11 : Droits Humains, Esclavage, Traite des Humains, Travail des Enfants, Travail Forcé et Trafic d'Êtres Humains :

Nous respectons et défendons les droits humains fondamentaux.

Nous condamnons fermement toute forme d'esclavage, de traite des humains, de travail des enfants, de travail forcé et de trafic d'êtres humains.

Nous veillons à ce que nos activités et notre chaîne d'approvisionnement soient exemptes de telles pratiques.

Principe n°12. Minorités et Seniors :

Nous veillons à l'inclusion et au respect des minorités et des seniors au sein de notre entreprise, en valorisant leurs expériences et leurs contributions.

Nous luttons contre toute forme de discrimination liée à l'âge.

Principe n°13 : Conflit d'Intérêt Professionnel :

Nous exigeons de nos collaborateurs qu'ils évitent tout conflit d'intérêt professionnel réel, potentiel ou apparent. Toute situation de conflit d'intérêts doit être déclarée et gérée de manière transparente.

Principe n°14 : Fraude & Blanchiment : Nous nous engageons à lutter contre la fraude, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, en respectant les lois et réglementations en vigueur et en mettant en place des procédures de vigilance appropriées.

Principe n°15 : Sécurité de l'Information :

Nous accordons une importance primordiale à la sécurité de l'information et nous mettons en œuvre les mesures techniques et organisationnelles nécessaires pour protéger les données de nos clients, de nos prestataires externes, de nos collaborateurs et de l'entreprise contre tout accès, utilisation, divulgation, modification ou destruction non autorisés.

Nous nous conformons au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) (Règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016), ainsi qu'à la législation française en vigueur relative à la protection des données personnelles (www.cnil.fr).

(Pour exercer l'un de vos droits ou pour toute question relative au RGPD, vous pouvez nous contacter par e-mail à contact@stilec.fr ou par courrier à l'adresse suivante : Stilec, 7 Rue Denis Papin, 95280 Jouy le Moutier).

Principe n°16. Corruption et Concurrence :

Nous interdisons toute forme de corruption, qu'il s'agisse de pots-de-vin, de cadeaux ou d'avantages indus, visant à influencer une décision ou à obtenir un avantage illégitime.

Nous nous engageons à une concurrence loyale et éthique, dans le respect des lois antitrust et de la concurrence.

Principe n°17. Communication et Remontée d'Information :

Nous encourageons une communication ouverte et transparente à tous les niveaux de l'entreprise (communication ascendante et descendante).

Nous mettons en place un mécanisme de réclamation clair et accessible pour permettre le signalement de toute préoccupation, notamment en cas de constat de discrimination ou de harcèlement. Les informations seront traitées avec confidentialité et diligence.

Nous communiquons de manière transparente et honnête avec nos clients, nos prestataires externes, et nos partenaires concernant nos offres, nos délais, nos prix et toute information pertinente. Nous évitons toute pratique trompeuse ou ambiguë.

Principe n°18. Procédure Corrective pour les Victimes Identifiées de Discrimination et de Harcèlement :

En cas de discrimination ou de harcèlement avéré, nous nous engageons à mettre en œuvre des actions appropriées pour soutenir les victimes identifiées. Cela peut inclure un accompagnement psychologique, des mesures disciplinaires à l'encontre des auteurs, et des actions visant à rétablir un environnement de travail sain et respectueux.

Application et Respect du Code :

Le présent code d'éthique s'applique à l'ensemble des collaborateurs et dirigeants du Groupe dans le cadre de leurs activités ainsi qu'à toute personne agissant en son nom ou pour son compte.

Chaque individu est responsable de connaître et d'appliquer les principes énoncés dans ce code.

Tout manquement à ce code pourra faire l'objet de mesures disciplinaires.

Il a vocation à être partagé avec toutes les parties prenantes avec lesquelles nous interagissons. Nous attendons de ces dernières qu'elles s'y conforment ou appliquent des standards équivalents à ceux fixés par notre code d'éthique.

La direction du groupe SSE s'engage à promouvoir et à faire respecter ce Code et à fournir les ressources nécessaires à sa mise en œuvre.

Nous encourageons chacun à signaler toute situation qui lui semblerait contraire à ce code (via notre Politique d'Alerte).

Votre vigilance contribue à préserver nos valeurs et notre intégrité.

En tant que dirigeant, je suis personnellement engagé à m'impliquer et à faire de ce code d'éthique et de conduite une réalité et un pilier de notre culture d'entreprise.

Jouy le Moutier le 01/07/2025

Jean-Michel Foulon, Président.

